



CSSM

CAISSE DE
SÉCURITÉ SOCIALE
DE MAYOTTE



▶ assuré social

Je déclare mon médecin traitant

DÉCLAREZ UN MÉDECIN TRAITANT

Parlez-en à un médecin lors d'une consultation.

Il coordonne la prévention et le suivi médical personnalisé avec des soins de qualité adaptés à votre état de santé.

Il peut effectuer cette déclaration sur simple présentation de votre carte Vitale.



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Mayotte